

L'essentiel

Les Finistériens sont potentiellement moins exposés aux *risques* que la moyenne des Français. Sur les 283 communes finistériennes, 75 sont classées à risques naturels ou technologiques. 6 Finistériens sur 10 résident dans une commune classée en risque technologique ou naturel. Les Finistériens sont principalement concernés par les risques d'inondations, de mouvements de terrain et par les risques industriels et nucléaires.

Pertinence au regard du développement durable

Chaque année, le Finistère est soumis à des risques naturels d'une grande diversité, le plus souvent d'origine météorologique. À titre d'illustrations, les événements naturels comme la tempête de 1987, ou plus récemment les inondations de 1999 ont touché le département et provoqué des dommages importants. La population finistérienne est également potentiellement soumise à des risques technologiques.

La maîtrise et la gestion des risques sont des enjeux du développement durable. Il s'agit, face à des phénomènes naturels ou technologiques d'assurer la sécurité des personnes, des biens et la préservation des espaces naturels, et aussi d'en limiter les effets. L'exposition aux risques technologiques et naturels est directement liée au développement de notre société, et particulièrement à l'extension de l'urbanisation. La proximité d'industries manipulant ou produisant des matières potentiellement dangereuses, la maîtrise difficile, et dans certains cas impossible des inondations ou des glissements de terrain, obligent à se préparer à gérer les risques pour mieux protéger les populations.

Si le risque "zéro" n'existe pas, des mesures peuvent être envisagées pour réduire le risque auquel sont exposés les personnes et les territoires. Il s'agit de tenter de diminuer l'aléa (l'intensité du phénomène) lorsque c'est possible ou de diminuer les enjeux liés au risque, en maîtrisant, par exemple, l'extension des surfaces imperméables et notamment de l'urbanisation dans ou à proximité des zones à risques, en développant l'information des habitants résidant dans les zones concernées, etc.

Tour d'horizon

Le rail d'Ouessant, dispositif de séparation de trafic mis en place à la suite de la catastrophe de l'Amoco Cadiz (1978), est l'un des passages maritimes les plus fréquentés au monde. Au cours de l'année 2007, 52 712 navires se sont signalés auprès du Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage lors de leur passage au large de l'île d'Ouessant, soit une moyenne de 145 navires par jour.

Une pollution en nitrates et pesticides qui perdure dans les eaux de surface. **voir fiche Qualité de l'eau*

Moins de risques majeurs dans le Finistère qu'ailleurs

Le Finistère est globalement moins exposé aux *risques majeurs* que la Bretagne et la métropole. Alors que moins de 3 communes finistériennes sur 10 peuvent être sujettes à un ou plusieurs risques majeurs naturels ou

technologiques, 5 sur 10 le sont en Bretagne, 7 sur 10 en métropole. 59 % des Finistériens résident dans une commune soumise aux risques majeurs, contre 73 % en Bretagne et 86 % pour la France métropolitaine.

L'évolution de la population dans les communes concernées à au moins un risque naturel

ou technologique est moins forte depuis 1990 que celle de l'ensemble du Finistère. Cependant, la densité de la population y est 1,7 fois plus forte. En 2006, les communes exposées à au moins un risque naturel ou technologique ont une densité moyenne de 228 habitants/km², contre 131 au niveau départemental.

Nombre de communes classées à risques majeurs selon le type de risques

	Communes du Finistère		Population du Finistère		Bretagne (en %)		Métropole (en %)	
	Nombre	%	Nombre d'habitants	%	Communes	Population	Communes	Population
Exposition aux risques majeurs	75	26,5	511 401	57,9	46,9	73,3	71,7	86,2
Exposition aux risques naturels	53	18,7	416 193	47,1	46,9	64,8	63,5	81,6
<i>Dont exposition aux risques inondations / submersion marine</i>	47	16,6	238 219	27,0	30	47,9	47	71
<i>Dont exposition aux risques mouvements de terrain</i>	11	3,9	263 106	29,8	6,1	17,4	27,6	48,2
Exposition aux risques technologiques	28	9,9	284 297	32,2	28	53,6	40,3	69,8
<i>Dont exposition aux risques industriels</i>	21	7,4	270 015	30,6	5,8	27,8	5,4	26,2
<i>Dont exposition aux risques de rupture de barrage</i>	5	1,8	11 017	1,2	5,5	11,2	12,8	19
<i>Dont exposition aux risques nucléaires</i>	4	1,4	155 497	17,6	0,3	5	0,7	1

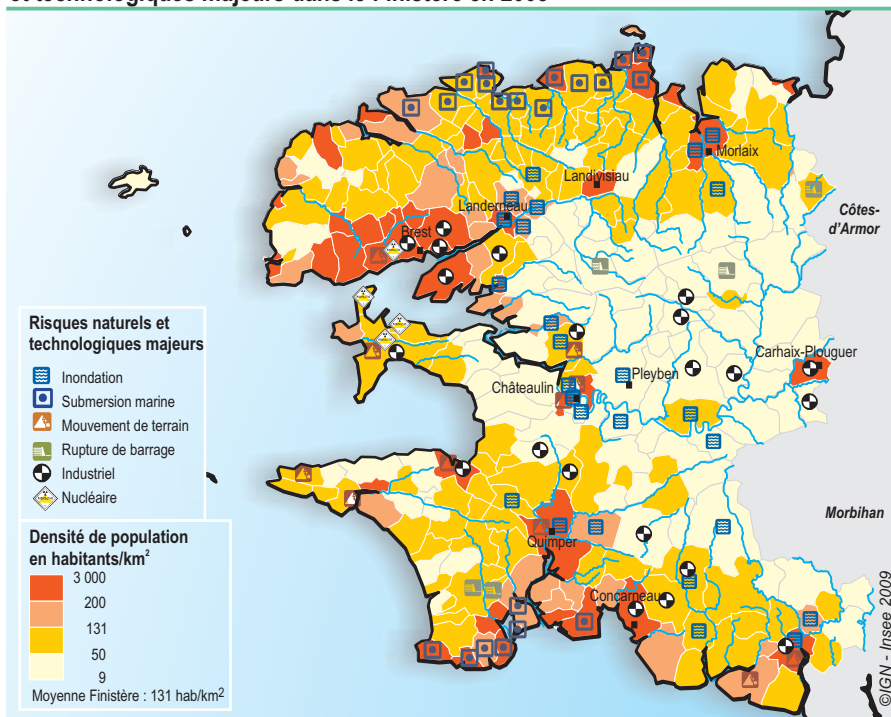
Source : préfecture du Finistère 2008 - Meeddat, base Gaspar 2009 - Insee, recensement de la population 2006

Note : du fait des sources utilisées, des différences mineures peuvent apparaître entre les données en valeur absolue et celles exprimées en valeur relative.

Avertissement : si les risques majeurs concernent 75 communes finistériennes, cela ne signifie pas que toute la population de ces communes y est exposée. Cependant, la population résidant dans ces communes donne un indice sur la vulnérabilité de ces communes. Par ailleurs, une commune peut être soumise à plusieurs types de risques.

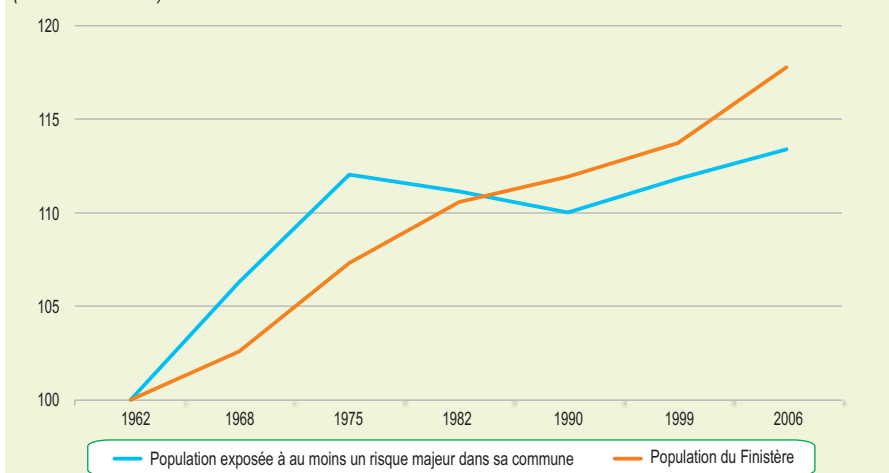
Risques naturels et technologiques

Répartition géographique des risques naturels et technologiques majeurs dans le Finistère en 2008



Source : préfecture du Finistère - Insee, recensement de la population 2006 (exploitation principale)

Évolution de la population dans les communes classées à risques majeurs en 2008 (base 100 en 1962)



Source : préfecture du Finistère - Insee, recensements de population

Les inondations, le risque naturel le plus fréquent dans le Finistère

Les communes du Finistère classées en risque naturel majeur le sont soit au titre des inondations, soit au titre des mouvements de terrain. Sur 53 communes sujettes à au moins un risque naturel, 47 sont exposées aux risques d'inondations et 11 aux risques de mouvements de terrain. Châteaulin, Port-Launay, Quimper, Quimperlé et Pont-

de-Buis-lès-Quimerch sont sujettes à la fois aux risques d'inondations et de mouvements de terrain.

Si statistiquement, le Finistère est relativement épargné par les risques naturels, il a été marqué par plusieurs *catastrophes naturelles* durant les deux dernières décennies. La position géographique du Finistère, exposé aux vents d'ouest, la façade maritime importante et un réseau hydrographique dense

rendent ce département vulnérable aux tempêtes et inondations. Entre 1983 et 2008, les trois quarts des arrêtés préfectoraux de catastrophes naturelles sont liés aux inondations. Une commune finistérienne sur trois a fait l'objet d'au moins 4 arrêtés concernant ce risque sur cette période (hors événement de 1999, où l'ensemble des communes du Finistère sont concernées). Quimperlé, Guipavas et Quimper sont les communes les plus exposées avec plus de 8 arrêtés de catastrophes naturelles entre 1983 et 2008.

La bonne prise en compte du risque naturel dans l'aménagement

La réduction des dommages lors de catastrophes naturelles passe par une maîtrise de l'aménagement du territoire, en réduisant les enjeux dans les zones à risques, et en diminuant la *vulnérabilité* des zones déjà urbanisées. Dans le Finistère en 2009, sur les 47 communes soumises aux risques majeurs d'inondations, 38 ont un *Plan de Prévention des Risques naturels (PPR)* approuvé, 9 ont un plan de prévention prescrit non encore approuvé. Il n'y a donc aucune commune soumise au risque inondation ou submersion marine qui ne soit pas couverte par un PPR, prescrit ou approuvé.

Le Finistère : moins exposé aux risques technologiques, excepté pour le nucléaire

D'une manière générale, la population finistérienne est peu exposée aux risques technologiques : 32 % de la population résident dans une commune classée à au moins un risque technologique, contre 54 % en Bretagne. En revanche, l'analyse par type de risques montre que l'exposition au risque nucléaire est plus forte. 18 % de la population finistérienne résident dans une commune classée à risque nucléaire, contre 1 % au niveau national. L'ensemble des communes classées au risque nucléaire en Bretagne sont situées dans le Finistère. La présence à Brest et sur la presqu'île de Crozon de la DCNS, dont l'une des activités porte sur les sous-marins nucléaires explique cette surexposition de la population finistérienne.

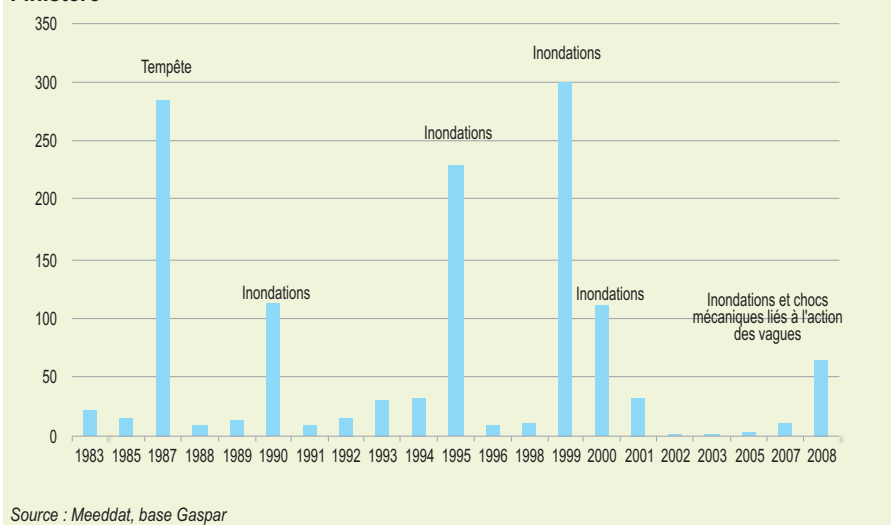
1 installation bretonne de type Seveso sur 3 située dans le Finistère

Le développement des activités industrielles, associé à l'urbanisation qui s'étend parfois à proximité des installations industrielles dangereuses, a contribué à la mise en place d'une réglementation relative à la prévention des accidents majeurs.

La Bretagne ne comporte pas de vastes complexes industriels à hauts risques mais abrite plusieurs stockages de matières dangereuses, classés Seveso. Les établissements Seveso bretons sont principalement identifiés comme des établissements 'simples', car concernés par un petit nombre de substances dangereuses et ne mettant pas en œuvre de procédés de fabrication. Au 1^{er} juillet 2008, sur les 37 établissements Seveso bretons, 14 sont localisés dans le Finistère dont 6 classés à hauts risques. Ces derniers sont considérés comme particulièrement dangereux et impliquent la définition de servitudes d'utilité publique. Dans le Finistère, il s'agit principalement de stockage d'hydrocarbures, d'engrais et de phytosanitaires, de stockage et fabrication d'explosifs et de centrales électriques thermiques de relativement faible puissance.

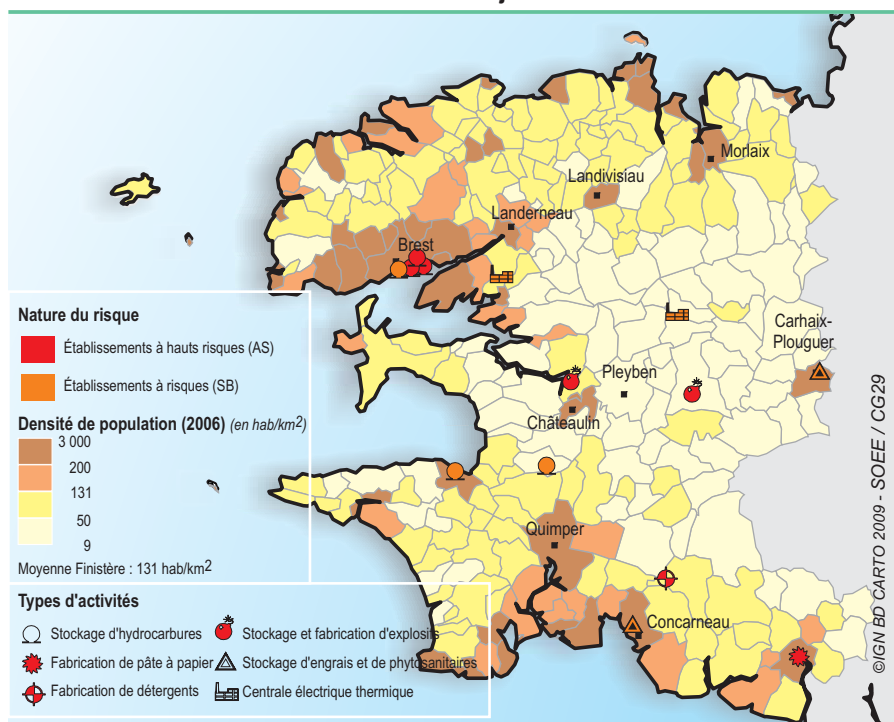
En application du décret du 7 septembre 2005, des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) doivent être élaborés afin de maîtriser l'urbanisation à proximité des sites à hauts risques. Au 1^{er} juillet 2008, 6 PPRT ont été prescrits par arrêté préfectoral sur les 17 sites qui concernent la Bretagne.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles publiés au Journal officiel depuis 1983 - Finistère



Note : chaque commune est comptée autant de fois qu'elle a été déclarée en catastrophe naturelle.

Établissements Seveso dans le Finistère au 1^{er} juillet 2008



Forces

- une exposition aux risques naturels et technologiques limitée ;
- la prise en compte des risques naturels dans les problématiques d'aménagement.

Faiblesses

- une exposition plus forte à un potentiel risque nucléaire ;
- une exposition plus forte aux risques liés à l'activité maritime.

Définitions et méthodes

Catastrophe naturelle : une catastrophe est, selon l'Institut Français de l'ENvironnement (IFEN), « une grave interruption de fonctionnement d'un territoire, causant des pertes humaines, matérielles ou environnementales que les sociétés affectées ne peuvent surmonter avec leurs seules ressources propres ». Une procédure d'indemnisation des catastrophes naturelles mise en place par la loi du 13 juillet 1982 a instauré la déclaration de catastrophe naturelle, prise par arrêté interministériel publié au Journal officiel. Elle représente donc une source d'information sur la survenance des risques naturels. Une catastrophe naturelle n'est enregistrée que si elle occasionne des dommages non couverts par les contrats d'assurance habituels (dommages liés aux effets du vent, de la neige ou du gel) : inondations, sécheresse, etc.

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) : outils de prévention des risques naturels délimitant les zones exposées directement ou indirectement à un risque et y réglementant l'utilisation des sols. Le PPR peut prendre en compte un ou plusieurs risques et ne comporter que des mesures relatives aux nouvelles constructions, quitte à être complété ensuite par des mesures applicables au bâti existant pour réduire sa vulnérabilité. C'est la seule procédure spécifique à la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement. La loi du 2 février 1995 qui les institue a abrogé les lois précédentes. Les anciennes procédures – Plans de Surfaces Submersibles (PSS), R 111-3 du Code de l'urbanisme, PER – approuvées valent PPR.

Risque : mesure des effets d'un aléa sur un territoire. Son importance dépend donc de l'aléa (sa nature, sa probabilité, son intensité...), mais aussi des enjeux exposés (population, biens...) et de leur vulnérabilité. Il n'y a pas de risque lorsque le territoire exposé à un aléa est dépourvu d'enjeux humains, matériels et environnementaux.

Risque majeur : il se caractérise à la fois par une faible probabilité d'occurrence d'un événement donné et une forte gravité en cas de réalisation de cet événement (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement).

Vulnérabilité : propension d'une personne, d'un bien ou d'un territoire à subir des dommages en cas d'exposition à un aléa.

Seveso (établissement) : la directive européenne Seveso définit deux catégories d'établissements industriels à risques suivant la quantité de produits dangereux : les établissements Seveso 'seuil haut' et les établissements Seveso 'seuil bas'. Dans la transposition française de la directive (qui n'applique pas tout à fait les mêmes seuils), les établissements les plus dangereux correspondent aux établissements Seveso 'AS' (Autorisation avec Servitudes d'utilité publique). Ces établissements sont soumis à une réglementation stricte et répondent à des exigences particulières, à savoir l'obligation de réaliser des études de danger sur les produits en question, de réaliser des plans de secours et d'informer les populations. Une maîtrise de l'urbanisation doit être réalisée autour de ces sites.

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) : introduit par la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003, il délimite des zonages autour des installations industrielles classées à haut risque (établissements classés Seveso "AS"), dans lesquels les constructions futures sont réglementées et des prescriptions peuvent être imposées aux constructions existantes et futures.

Sources

- Gaspar est une base de données communales sur les risques naturels et technologiques. Elle comporte quatre types d'informations par commune : les risques majeurs identifiés d'après les Dossiers Départementaux des Risques Majeurs (DDRM) établis par les préfets, les dispositifs de prévention (plans de prévention des risques et dispositifs antérieurs), les arrêtés de catastrophe naturelle et l'information préventive. Les données présentées dans ce document ont été extraites en mai 2009.
- Préfecture du Finistère – Arrêté préfectoral n°2008 – 2016 du 12 novembre 2008 – Annexe Tableau de synthèse des communes du Finistère concernées par un ou plusieurs risques majeurs identifiés.

Pour en savoir plus

- * Panorama de l'environnement industriel en Bretagne 2007-2008 / Direction régionale de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement de Bretagne. - Rennes : Drire, 2009. - Système en ligne.
- * Dossier départemental sur les risques majeurs du Finistère / Direction départementale de l'Équipement. - Quimper : Préfecture du Finistère, 2006. - 242 p. - Accessible en ligne.
- * L'environnement, enjeu du développement : connaître et agir en Bretagne / Direction régionale de l'Environnement de Bretagne. - Rennes : Préfecture de la région de Bretagne ; Paris : Édition et communication européenne, 1996. - 58 p.
- * La société face aux risques majeurs / Institut français de l'environnement. - Dans : L'environnement en France. - (2006). - P. 373-389. - (Les Synthèses de l'Ifen). - Accessible en ligne.
- * Inventaire 2009 des accidents technologiques : [données 2008] / Bureau d'analyse des risques et pollutions industrielles. - Paris : ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, 2009. - 16 p. - Accessible en ligne.
- * www.finistere.equipement.gouv.fr
- * www.bretagne.drire.gouv.fr
- * www.bretagne-environnement.org
- * www.prim.net
- * www.aria.developpement-durable.gouv.fr
- * www.developpement-durable.gouv.fr
- * www.ifen.fr
- * www.installationsclassées.ecologie.gouv.fr